



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU COMITE SYNDICAL DU SIVOM
du 28 Février 2019**

Nombre de Conseillers : 20

En exercice : 20

Présents : 12

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit février à 20 H 00, le Comité Syndical du SIVOM du secteur de Riaillé, dûment convoqué, s'est réuni à l'espace des fontaines de la commune de Pannecé en séance publique sous la présidence de Madame Chantal VINDARD QUIVIGER, Présidente,

Date de convocation : 21/02/2019

PRESENTS : Jean-Pierre BELLEIL, Yvonne CAHIER, Céline GAILLARD, Antoine LEPINE, Marie-Thérèse LHERIAU, Thierry MARCHAND, André RAITIERE, Jérôme SQUELARD, Philip SQUELARD, Daniel TERRIEN, Chantal VINDARD, Roseline VOISIN

ABSENTS EXCUSES : Cécile ALBERT (donne pouvoir à Marie-Thérèse LHERIAU), Elodie BIARD (donne pouvoir à Antoine LEPINE), Patrice CHEVALIER (donne pouvoir à André RAITIERE), Marie-Paule CLERET, (donne pouvoir à Roseline VOISIN), Coralie DUPAS (donne pouvoir à Yvonne CAHIER), Nathalie GENEIX, André GUIHARD (donne pouvoir à Jérôme SQUELARD), Christophe LEBRETON.

SECRETAIRE: Daniel TERRIEN

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

2019-001 OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le vice-président en charge des finances présente le compte de gestion 2018 transmis par le percepteur pour approbation du comité syndical et signature de la présidente.

Résultats budgétaires de l'exercice

32400 - SIVOM SECTEUR RIAILLÉ

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	32 500,00	1 383 743,33	1 416 243,33
Titres de recette émis (b)	17 013,78	1 080 999,56	1 098 013,34
Réductions de titres (c)		873,63	873,63
Recettes nettes (d = b - c)	17 013,78	1 080 125,93	1 097 139,71
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	32 500,00	1 383 743,33	1 416 243,33
Mandats émis (f)	28 885,62	1 095 706,49	1 124 592,11
Annulations de mandats (g)		5 490,40	5 490,40
Depenses nettes (h = f - g)	28 885,62	1 090 216,09	1 119 101,71
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			21 962,00
(h - d) Déficit	11 871,84	10 090,16	

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,

Après lecture des résultats du compte de gestion,
 Constatant que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étaient conformes aux écritures de la comptabilité administrative de la collectivité,

APPROUVE (à l'unanimité)

Article 1 : Le compte de gestion 2018 présenté ci-dessus

Article 2 : Autorise Madame la Présidente à signer ce compte de gestion

2019-002 OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le vice-président présente le compte administratif 2018.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 090 216,09	G	1 080 125,93
	Section d'investissement	B	28 885,62	H	17 013,78
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	344 043,33 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	16 782,08 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			1 119 101,71 = A+B+C+D		1 457 965,12 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019		0,00 = E+F		0,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		1 090 216,09 = A+C+E		1 424 169,26 = G+I+K
	Section d'investissement		28 885,62 = B+D+F		33 795,86 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		1 119 101,71 = A+B+C+D+E+F		1 457 965,12 = G+H+I+J+K+L



Le Comité Syndical,
 Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
 Vu les statuts du SIVOM,
 Compte-tenu de la sortie de Madame la Présidente durant la présentation des résultats et le vote,
 Et après en avoir délibéré,

DECIDE (17 voix pour)

Article 1 : D'approuver le compte administratif 2018

2019-003 OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Monsieur le vice-président propose à l'assemblée délibérante d'affecter le résultat 2018 de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT 2018			
	résultat de clôture 2018	part affectée à l'investissement en 2019	Report en fonctionnement en 2019
FONCTIONNEMENT	333 953.17 €		317 037.41 €
INVESTISSEMENT	4 910.24 €		16 915.76 €

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : D'approuver l'affectation du résultat 2018

2019-004 OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES 2019

Madame la Présidente présente les demandes de subventions adressées au SIVOM au titre de l'exercice 2019. Cependant, avant de se positionner sur celles-ci, un débat s'installe sur le fait de maintenir ou non dans l'avenir le versement de certaines subventions.

En effet, compte-tenu des différentes compétences exercées par le Sivom et les autres collectivités du territoire, il semblerait plus pertinent que certaines associations soient plutôt subventionnées par la communauté de communes ou bien directement par la collectivité sur laquelle l'association est implantée.

Il est alors décidé de mener une réflexion dans ce sens tout au long de l'année en vue du prochain budget et dans l'attente d'une prise de position, les associations seront subventionnées normalement sur l'exercice 2019.

Aussi, après analyse des demandes, les montants suivants sont proposés au vote :

SUBVENTIONS 2019	
ASSOCIATIONS	subvention 2019 attribuée par le comité syndical
ACTM	500.00 €
VITAL (subvention de fonctionnement)	500.00 €
VITAL (maintien dans l'emploi)	500.00 €
ERDRE ET LOIRE INITIATIVES (maintien dans l'emploi)	1 000.00 €
ERDRE ET LOIRE INITIATIVES (loyer Teillé)	1 290.00 €
ERDRE ET LOIRE INITIATIVES (actions insertion)	4 710.00 €
SOS URGENCES MAMANS (subvention fonctionnement)	120.00 €
POLY-SONS (subvention fonctionnement)	5 000.00 €
NEW RANCARD (subvention fonctionnement)	600.00 €
TOTAL	14 220.00 €

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Considérant que les associations poursuivent un but d'intérêt intercommunal local,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : D'approuver le montant des subventions à verser au titre de l'exercice 2019

Article 2 : D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au compte 6574

2019-005 OBJET : SUBVENTION 2019 POUR L'ASSOCIATION PETITE ENFANCE ERDRE ET DONNEAU

Madame la Présidente rappelle que le SIVOM, dans le cadre de ses compétences, a mis en place des services à la population du secteur de Riaillé dont la gestion a été déléguée à des associations.

Elle présente les besoins de financement de l'association gestionnaire des services halte-garderie et multi-accueil.

HALTE-GARDERIE (Association Petite Enfance Erdre et Donneau) 72 120,00 €

MULTI-ACCUEIL (Association Petite Enfance Erdre et Donneau) 109 300,00 €

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Vu le Contrat « enfance jeunesse » conclu avec la C.A.F.,
Vu la convention établie avec cette association,
Vu le budget prévisionnel de cette association,

Après en avoir délibéré,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : De subventionner l'association Petite Enfance Erdre et Donneau en 2019 à hauteur de 181 420 € pour son service halte-garderie et son service multi-accueil conformément aux montants indiqués ci-dessus.

Article 2 : De verser ces participations en 4 acomptes (trimestriel)

Article 3 : D'imputer ces dépenses sur les crédits inscrits au compte 6574

2019-006 OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DU MAITRE NAGEUR DE L'ETANG DE VIOREAU

Madame la Présidente informe le comité syndical que, chaque été, le Sivom prend à sa charge une partie des frais engagés par la commune de Joué sur Erdre pour l'embauche d'un maitre-nageur à l'étang de Vioreau. Le montant attribué s'élève à 3100,00 €.

Afin de mieux identifier cette participation et de simplifier les démarches administratives des agents comptables, Madame la Présidente propose que chaque année, cette participation soit valorisée par une délibération.

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,

Après en avoir délibéré,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : de participer aux frais du personnel maître-nageur de l'étang de Vioreau à hauteur de 3 100,00€ pour l'exercice 2019 (compte 6743).

OBJET : ACTIONS EN REFLEXION POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2019-2022

Madame la présidente, avant que ne soit présentée la proposition de budget pour l'année 2019, précise que le Contrat Enfance Jeunesse actuel est arrivé à son terme en 2018 et qu'il convient de fixer les prochaines orientations pour le prochain contrat qui s'étendra de 2019 à 2022.

Elle informe l'assemblée que deux temps d'échanges ont déjà été menés autour des actions potentielles à inscrire au nouveau Contrat Enfance Jeunesse :

- Lundi 11 février 2019 : rencontre entre la directrice du multi-accueil, la coordinatrice du RAM, le coordinateur enfance jeunesse et Mr Rose de la CAF.

- Vendredi 15 février 2019 : rencontre entre les élus de l'APEED, les élus du SIVOM, deux directrices de l'APEED, le directeur du SIVOM et Mr Rose de la CAF.

Madame la Présidente précise, afin de mieux cibler les actions prioritaires à mettre en place, qu'il convient de prendre en compte les points essentiels suivants :

- La CAF ne financera plus d'actions nouvelles sur le secteur enfance jeunesse (mais elle continuera à financer les actions existantes), elle mettra désormais l'accent sur le secteur de la Petite Enfance et la Parentalité.
- Une enquête menée par la CAF auprès des familles du Pays d'Ancenis, fait ressortir les deux points suivants :
 - o grande préoccupation des familles dans la recherche d'un mode de garde pour leurs enfants de 0 à 6 ans.
 - o Grande préoccupation des familles dans leur fonction parentale, notamment autour de la communication dans la famille, la gestion de l'autorité et des conflits, l'utilisation des écrans ou les comportements à risque.

Elle présente ensuite les pistes de réflexion autour des nouvelles actions à inscrire au nouveau contrat CEJ :

- Pour le SIVOM (services RAM, Enfance Jeunesse) :

Réalisation d'une enquête auprès des familles du secteur de Riailly, par une personne extérieure, autour des besoins des familles en terme de mode de garde des 0-6 ans.

Développement des postes Petite Enfance/RAM (passage de 1 poste à 1.75 poste avec un mi-temps supplémentaire consacré à la Parentalité).

- Pour l'APEED (services Halte-garderie et Multi-accueil) :

Développement du service halte-garderie existant (problématique autour de la fourniture des repas et des couches)

Développement du multi-accueil basé sur la commune de Joué sur Erdre

Suppression du service halte-garderie et création d'un nouveau multi-accueil basé sur la commune de Teillé (problématique de la construction du bâtiment)

S'en suit un échange portant essentiellement sur les développements attendus et encouragés par la CAF mais avec la difficulté à faire face aux exigences réglementaires à appliquer sur les structures petite enfance du type multi-accueil et halte-garderie et sur la difficulté à financer ces projets pour les petites collectivités.

2019-007 OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Comité Syndical prend connaissance du budget primitif de l'exercice 2019 proposé.

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP 2018	BR 2018	BP 2019	DEPENSES	BP 2018	BR 2018	BP 2019
MSAP	91 750.00 €	87 645.22 €	94 186.00 €	001 déficit antérieur	- €	- €	- €
RAM	58 700.00 €	57 456.14 €	62 744.00 €	16 emprunts et dettes	20 500.00 €	20 311.88 €	16 826.00 €
ENFANCE JEUNESSE	599 750.00 €	592 192.37 €	653 700.00 €	20 immobilisations incorporelles	4 000.00 €	3 607.08 €	4 000.00 €
GENDARMERIE	27 000.00 €	28 436.87 €	28 804.00 €	21 immobilisations corporelles	8 000.00 €	4 966.66 €	16 000.00 €
APEED	180 250.00 €	180 130.00 €	181 420.00 €	TOTAL	32 500.00 €	28 885.62 €	36 826.00 €
SERVICES GENERAUX	426 293.33 €	144 355.49 €	341 523.41 €	RECETTES	BP 2018	BR 2018	BP 2019
TOTAL	1 383 743.33 €	1 090 216.09 €	1 362 377.41 €	001 excédent antérieur	16 782.08 €	- €	4 910.24 €
RECETTES	BP 2018	BR 2018	BP 2019	021 virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €
MSAP	43 200.00 €	44 886.34 €	40 800.00 €	40 amortissements	14 000.00 €	13 143.13 €	14 000.00 €
RAM	42 000.00 €	47 631.16 €	44 000.00 €	10 FCTVA	1 000.00 €	3 870.65 €	1 000.00 €
ENFANCE JEUNESSE	468 000.00 €	484 779.56 €	459 000.00 €	1068 affectation du résultat	717.92 €	- €	16 915.76 €
GENDARMERIE	62 000.00 €	62 440.68 €	62 440.00 €	TOTAL	32 500.00 €	17 013.78 €	36 826.00 €
APEED	54 500.00 €	63 679.23 €	54 500.00 €				
SERVICES GENERAUX	370 000.00 €	376 708.96 €	384 600.00 €				
EXCEDENT REPORTE	344 043.33 €		317 037.41 €				
TOTAL	1 383 743.33 €	1 080 125.93 €	1 362 377.41 €				
TOTAL DES DEPENSES	1 383 743.33 €	1 090 216.09 €		TOTAL DES DEPENSES	32 500.00 €	28 885.62 €	
TOTAL DES RECETTES	1 383 743.33 €	1 080 125.93 €		TOTAL DES RECETTES	32 500.00 €	17 013.78 €	
résultat de l'exercice 2018		- 10 090.16 €		résultat de l'exercice 2018		- 11 871.84 €	
solde de l'année N-1		344 043.33 €		solde de l'année N-1		16 782.08 €	
résultat de clôture 2018		333 953.17 €		résultat de clôture 2018		4 910.24 €	
Part en fonctionnement N+1		317 037.41 €					
Part en investissement N+1		16 915.76 €					

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : D'adopter le budget primitif de l'exercice 2019 tel qu'il est résumé ci-dessus.

2019-008 OBJET : PARTICIPATION DES COMMUNES AU BUDGET PRIMITIF 2019

Madame la Présidente présente le calcul de la participation des communes au titre de l'exercice 2019.
Ce calcul est basé sur l'évolution du potentiel fiscal de chaque commune, de l'évolution démographique ainsi que du montant attribué par la communauté de communes (compensation + solidarité).
Le produit attendu s'élève à la somme de **380 000 €** réparti comme suit :

PARTICIPATION DES COMMUNES 2019						
POTENTIEL FISCAL	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	TAUX moyen nationaux 2017		PRODUIT	population légale au 1er janvier 2018	versement COMPA (compensation + solidarité)
JOUE S/ERDRE	1 932 000.00 € 1 260 000.00 € 225 100.00 €	24.47 21 49.46		472 760.40 € 264 600.00 € 111 334.46 € 848 694.86 €	2437	227 777.00 €
PANNECE	918 400.00 € 755 100.00 € 121 800.00 €	24.47 21 49.46		224 732.48 € 158 571.00 € 60 242.28 € 443 545.76 €	1369	144 594.00 €
TRANS S/ERDRE	761 800.00 € 452 400.00 € 96 800.00 €	24.47 21 49.46		186 412.46 € 95 004.00 € 47 877.28 € 329 293.74 €	1053	105 380.00 €
RIALLE	1 934 000.00 € 1 437 000.00 € 168 600.00 €	24.47 21 49.46		473 249.80 € 301 770.00 € 83 389.56 € 858 409.36 €	2345	269 404.00 €
TEILLE	1 365 000.00 € 1 002 000.00 € 123 200.00 €	24.47 21 49.46		334 015.50 € 210 420.00 € 60 934.72 € 605 370.22 €	1821	185 775.00 €
TOTAL GENERAL				3 085 313.94 €	9025	932 930.00 €
Part des communes dans le produit fiscal		Part des communes dans la population		Part des communes (compensation + solidarité)		
JOUE S/ERDRE	27.51%	JOUE S/ERDRE	27.00%	JOUE S/ERDRE	23.46%	
PANNECE	14.38%	PANNECE	15.17%	PANNECE	15.40%	
TRANS S/ERDRE	10.67%	TRANS S/ERDRE	11.67%	TRANS S/ERDRE	11.50%	
RIALLE	27.82%	RIALLE	25.98%	RIALLE	30.00%	
TEILLE	19.62%	TEILLE	20.18%	TEILLE	19.64%	
	100.00%		100.00%		100.00%	
CONTRIBUTION FINANCIERE TOTALE		380 000.00				
	Part potentiel fiscal	Part population	Part compensation solidarité	TOTAL	TOTAL CNES	
	190 000.00	95 000.00	95 000.00		Participation 2019	Participation 2018
JOUE S/ERDRE	52 264.38	25 652.63	22 287.00	100 204.01	100 204.01 €	96 208.62 €
PANNECE	27 314.46	14 410.53	14 630.00	56 354.99	56 354.99 €	55 581.18 €
TRANS S/ERDRE	20 278.59	11 084.21	10 925.00	42 287.80	42 287.80 €	41 397.26 €
RIALLE	52 862.62	24 684.21	28 500.00	106 046.83	106 046.83 €	103 224.82 €
TEILLE	37 279.95	19 168.42	18 658.00	75 106.37	75 106.37 €	73 588.12 €
TOTAL	190 000.00	95 000.00	95 000.00	380 000.00	380 000.00 €	370 000.00 €

Le Comité Syndical,
Vu les statuts du SIVOM,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : D'approuver la répartition de la contribution financière des communes

Article 2 : D'appeler cette participation financière sur les 4 trimestres de l'année 2019.

Article 3 : D'imputer ces recettes sur le compte 7474 du budget

2019-009 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FNADT/FIO 2019

Madame la Présidente rappelle que :

- Vu la création d'un nouveau label par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoire remplaçant les « Relais Services Publics » en « Maison de Services au Public » sous réserve de répondre aux critères du cahier des charges,
- Considérant que ces structures ont la possibilité de solliciter une subvention de fonctionnement au titre du FNADT et des Fonds nationaux Msap,
- Considérant que la Maison de Services au Public est labellisée et répond aux critères du nouveau cahier des charges,

Il est proposé de faire une nouvelle demande de subvention FNADT et FIO au titre de l'exercice 2019.

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Après avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er : d'adresser une demande de subvention de 15 000 € au titre du FNADT et 15 000 € au titre des fonds nationaux MSAP pour l'exercice 2019 afin de permettre le financement des actions de la Maison de Services au Public.

2019-010 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2019

Madame la Présidente présente au comité syndical un projet de travaux au sein de la Maison de Services au Public pour renforcer la sécurité et la confidentialité de la Maison de Services au Public notamment par la création d'un espace confidentiel à la Maison de Services au Public et la pose de stores.

Les travaux prévus seraient les suivants :

- Démontage de l'ancienne cloison
- Fourniture et pose de stores
- Fourniture et pose de cloisons vitrées et de portes
- Travaux d'isolation phonique
- Achat de deux ordinateurs portables et d'un poste de travail informatique

Le montant prévu pour ces travaux s'élève à 9135.67€ HT.

Madame la Présidente précise également que cette opération peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre du DETR.

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Après avoir délibéré,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1er : d'approuver le projet de travaux présenté ci-dessus pour un budget global de 9135.67€ HT.

Article 2 : de solliciter une demande de subvention au titre du DETR 2019

Article 3 : décide de donner pouvoir à Madame la Présidente pour signer tous les documents inhérents à ce dossier.

OBJET : CONVENTION ECO R'AIDE 2019

Madame la Président présente la convention de partenariat rédigée par la communauté de communes du Pays d'Ancenis pour l'organisation de la manifestation Eco R'Aide 2019 prévue sur notre secteur cette année (sur le site de Vioreau) en Juillet 2019 pour les jeunes du territoire.

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,

APPROUVE (à l'unanimité)

Article 1 : La signature de la convention de partenariat proposée par la communauté de communes du Pays d'Ancenis pour la manifestation ECO R'AIDE 2019.

Maison de Services au Public :

- Arrivée d'une jeune volontaire en service civique pour la période du 1^{er} février au 30 septembre 2019 avec pour mission principale de participer à la mise en place d'un temps fort autour des 15 ans de la Maison de Services au Public.
- Accueil de la « Matinée du numérique » le vendredi 1^{er} mars, organisée par Pôle Emploi autour des multiples possibilités du numérique en matière d'emploi.
- Finalisation du rapport d'activité 2018

Enfance jeunesse :

- Fin des vacances d'hiver avec une bonne fréquentation (entre 70 et 80 enfants/jour)
- Un séjour ados au ski (10 jeunes)
- Proposition d'une convention de mise à disposition de personnel communal pour l'entretien des locaux durant l'accueil du mercredi et des vacances, un retour de chaque municipalité est attendu.

Relais Assistantes Maternelles :

- Certaines actions ont démarré en Février (couture, sophrologie, ...)
- Préparation du forum des ass mats sur le pays d'Ancenis prévu le 26 mars 2019 à Ancenis.
- Mise en place de formations en direction des ass mats sur mars et avril (gestion du stress et relaxation) + en mai (activité ludique et éveil sensoriel)
- Travail en commun avec la Halte-Garderie et le Multi Accueil sur un temps fort le 25 Mai 2019 à Joué sur Erdre « Les tout-petits bonheurs en famille ».

Fin de la réunion à 22h00

Comité syndical du 28 février 2019**Signatures**

CIVILITE	NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURES
Madame	VINDARD	Chantal	Présidente	
Monsieur	RAITIERE	André	Vice-Président	
Madame	VOISIN	Roseline	Vice-Président	
Monsieur	SQUELARD	Jérôme	Vice-Président	
Madame	LHERIAU	Marie-Thérèse	Vice-Président	
Madame	ALBERT	Cécile	Elue	donne pouvoir à Marie-Thérèse LHERIAU
Monsieur	BELLEIL	Jean-Pierre	Elu	
Madame	BIARD	Elodie	Elue	donne pouvoir à Antoine LEPINE
Madame	CAHIER	Yvonne	Elue	
Monsieur	CHEVALIER	Patrice	Elu	donne pouvoir à André RAITIERE
Madame	CLERET	Marie-Paule	Elue	donne pouvoir à Roseline VOISIN
Madame	DUPAS	Coralie	Elue	donne pouvoir à Yvonne CAHIER
Madame	GAILLARD	Céline	Elue	
Madame	GENEIX	Nathalie	Elue	absent
Monsieur	GUIHARD	André	Elu	donne pouvoir à Jérôme SQUELARD
Monsieur	LEBRETON	Christophe	Elu	absent
Monsieur	LEPINE	Antoine	Elu	
Monsieur	MARCHAND	Thierry	Elu	
Monsieur	SQUELARD	Philip	Elu	
Monsieur	TERRIEN	Daniel	Elu	